

RCS : BOURGES  
Code greffe : 1801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOURGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00132  
Numéro SIREN : 849 248 281  
Nom ou dénomination : 2HKBAT

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2021 sous le numéro de dépôt 2371

Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)Formulaire à déposer  
en double exemplaire

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2019	et clos le	31/12/2019	Tombe à date du service
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre			Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société: SASU KARAKUS 2RKBAT	Adresse du siège social:
SIRET 8 4 9 2 4 8 2 8 1 0 0 0 1 6	Mél : c.debotte@nuvobat.fr
Adresse du principal établissement: 51 AVENUE PIERRE BEREGOVY 18000 BOURGES	Ancienne adresse en cas de changement:

<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

<b>B ACTIVITÉ</b>	SIRET
Activités exercées	

<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--	--

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 %*	0	Bénéfice imposable à 28%	255	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		

2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0%	

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs	
	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilière cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)
--	--

<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom/Adresse N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
	Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe Nom/Adresse N°

<b>G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél:
OGA/OMGA	Viseur conventionné
(Cocher la case correspondante)	
Identité du déclarant:	Date: 14 Mai 2021
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :	Lieu: Bourges
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: M KARAKUS PRESIDENT
	Signature:

\* Au niveau du cadre C, le montant du bénéfice taxé à 31 % ou à 33 1/3 % doit être porté dans la case « bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 % ». Par ailleurs, il est demandé de préciser le taux d'IS appliqué en annexe libre de la liasse fiscale.



## BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302  
septies A du Code général des impôts)

①

Désignation de l'entreprise		2HBAT		Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise		51 AVENUE PIERRE BEREGOVOY		18000 BOURGES	
SIRET		8 4 9 2 4 8 2 8 1 0 0 0 1 6			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 9	
<b>ACTIF</b>		Brut		Amortissements – Provisions	
		1		2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	030	
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
	<b>Total I (5)</b>		044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres * (3)	072	1 595 074	1 595
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	
	Charges constatées d'avance *		092	094	
<b>Total II</b>		096	1 595 098	1 595	
<b>Total général (I + II)</b>		110	1 595 112	1 595	
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves	( dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136		255
	Provisions réglementées		140		
<b>Total I</b>		142		1 255	
Provisions pour risques et charges		<b>Total II</b>	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		
	Autres dettes	( dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... )	169		340
Produits constatés d'avance		174			
<b>Total III</b>		176		340	
<b>Total général (I + II + III)</b>		180		1 595	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	1 580	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation du déclarant : 2HKBAT

		Exercice N Net	Exercice N -1 Net
<b>ACTIF</b>			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	
		Autres	
	Immobilisations corporelles		
	Immobilisations financières		
		<b>Total I</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	
		Marchandises	
	Avances et acomptes versés sur commandes		
	Créances	Clients et comptes rattachés	
		Autres	1 595
	Valeurs mobilières de placement		
	Disponibilités		
Charges constatées d'avance			
		<b>Total II</b>	1 595
		<b>Total général (I + II)</b>	1 595
<b>PASSIF</b>			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	1 000	
	Écarts de réévaluation		
	Réserve légale		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	255	
	Provisions réglementées		
		<b>Total I</b>	1 255
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
<b>Total II</b>			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés		
	Autres dettes	340	
Produits constatés d'avance			
		<b>Total III</b>	340
		<b>Total général (I + II + III)</b>	1 595

## COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2020

②

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SASU 2HKBAT		Néant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
				31		12		
				2019		2020		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
			Services *		217		218	
							6 083	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
Autres produits						230		
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>						232	6 083	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )					242	5 803	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE * )		243			244	25	
	Rémunérations du personnel *					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements *					254		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>						264	5 828	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						270	255	
Produits financiers (III)		280				294		
Charges financières (V)						290		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300		
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306		
<b>2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>						310	255	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		255	314	
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			( Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
DEDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)		986		ZFU - TE (44 octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44 quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)		991		Pôles de compétitivité hors CICE (44 undécies)	990		
	ZFANG (44 quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344		
	BUD (44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346			350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648					
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite			641					
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col.1 / Déficit col.2				352		255	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables * ..... dont imputés sur le résultat :						360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col.1 / Déficit col.2				370		255	372	

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



**2HKBAT**

Société par action simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social :  
51 rue Pierre Beregovoy  
18000 BOURGES  
849 248 281 RCS BOURGES

---

**Assemblée générale ordinaire annuelle**

**En date du 30 JUIN 2020**

**Affectation du résultat**

**Exercice clos au 31 Décembre 2019**

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante

**Origine :**

Résultat de l'exercice .....255.00 €

**Affectation**

Réserve légale .....25.50 €

Réserves ordinaires .....229.50 €

Il ne sera procédé à aucune distribution de dividende

Cette résolution , mise aux voix , est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Le Président **Mr KARAKUS Haci**

